

Au cours de la séance plénière qui s'est tenue les 11 et 12 janvier 2011 à Neuilly-sur-Seine, sous la présidence de Bernard REMAUD, la Commission a :

- adopté le compte rendu de la séance plénière du 14 décembre 2010, ainsi que les avis et décisions correspondants.
- entendu une communication de Bernard REMAUD et Alain JENEVEAU qui confirment que le colloque du mardi 8 février 2011 se tiendra à la Cité des sciences et de l'industrie, Parc de la Villette à Paris, et présentent le projet de programme.
- entendu la proposition de Corinne CABASSUD et approuvé les nominations des rapporteurs principaux dans le cadre du suivi périodique des établissements parisiens.
- eu plusieurs échanges de vues :
 - . sur la décision de la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, annoncée le 29 septembre 2010, de porter à 5 ans la durée des contrats passés avec les établissements.
 - . sur l'étude publiée par l'AERES proposant la création de *masters en ingénierie* dans les universités.
 - . sur les conditions statutaires auxquelles doit satisfaire une formation d'ingénieurs, composante d'un établissement.
 - . sur une éventuelle modification statutaire de la Commission
- entendu une communication de Teresa SANCHEZ CHAPARRO sur l'état de la base de données de la Commission, maintenant accessible à l'ensemble des membres. Agnès POUSSIN a rappelé l'offre complémentaire du site ministériel.
- approuvé, sur proposition de Corinne CABASSUD, la nomination de rapporteurs pour différentes missions hors suivi périodique.

Enfin, la Commission a donné des avis:

1/ Suivi périodique du Sud-Ouest (habilitation à compter de la rentrée 2011)

- Région Aquitaine – Académie de Bordeaux

Institut polytechnique de Bordeaux (IPB)

- École nationale supérieure de chimie, de biologie et de physique (ENSCBP)

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation, à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Bordeaux - École nationale supérieure de chimie, de biologie et de physique, spécialité Chimie-physique, en formation initiale sous statut d'étudiant.*
- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Bordeaux - École nationale supérieure de chimie, de biologie et de physique, spécialité Sciences et techniques des aliments, en formation initiale sous statut d'étudiant.*
- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Bordeaux - École nationale supérieure de chimie, de biologie et de physique, spécialité Matériaux, en partenariat avec l'ITII Aquitaine, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.*

Par ailleurs, l'Établissement sollicite l'habilitation de 2 nouvelles spécialités *Conception et calcul de structures composites* et *Production dans les industries agroalimentaires*.

(voir ... 2/ Développement de l'apprentissage)

- École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux (ENSEIRB-MATMECA)

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Bordeaux - École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux, spécialité Électronique, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.*
- *Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Bordeaux - École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux, spécialité Informatique, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.*

.../...

- Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Bordeaux - École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux, spécialité Télécommunications, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

- Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Bordeaux - École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux, spécialité Mathématique et mécanique - en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

- Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Bordeaux - École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux, spécialité Réseaux et systèmes d'information, en partenariat avec l'ITII Aquitaine, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

- Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Bordeaux - École nationale supérieure d'électronique, informatique, télécommunications, mathématique et mécanique de Bordeaux, spécialité Systèmes électroniques embarqués, en partenariat avec l'ITII Aquitaine, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

- École nationale supérieure de technologie des biomolécules de Bordeaux (ENSTBB)

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation, à délivrer le titre suivant :

- Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Bordeaux - École nationale supérieure de technologie des biomolécules de Bordeaux, en formation initiale sous statut d'étudiant.

- École nationale supérieure de cognitive de Bordeaux (ENSC)

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation, à délivrer le titre suivant :

- Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Bordeaux - École nationale supérieure de cognitive de Bordeaux, en formation initiale sous statut d'étudiant.

(AVIS N° 2011/01-01)

2/ Développement de l'apprentissage

Institut polytechnique de Bordeaux (IPB)

- École nationale supérieure de chimie, de biologie et de physique (ENSCBP)

Avis favorable, pour 3 ans à partir de la rentrée 2011, à l'habilitation à délivrer les titres suivants :

- Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Bordeaux - École nationale supérieure de chimie, de biologie et de physique, spécialité Structures composites, en partenariat avec l'ITII Aquitaine, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

(A l'issue de la période de 3 ans la CTI vérifiera la pertinence de l'existence de 2 diplômes différents sur le thème des matériaux et des structures composites).

- Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Bordeaux - École nationale supérieure de chimie, de biologie et de physique, spécialité Production dans les industries agroalimentaires, en partenariat avec l'IFRIA, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

(A l'issue de la période de 3 ans la CTI vérifiera la pertinence de l'existence de 2 diplômes différents sur le thème des aliments et des industries agroalimentaires).

Les deux avis précédents ne seront toutefois définitifs qu'après réception de documents complémentaires liés aux partenariats.

(AVIS N° 2011/01-01)

Institut polytechnique de Grenoble (Grenoble INP)

- École nationale supérieure de génie industriel (ENSGI)

Avis favorable, pour 4 ans à partir de la rentrée 2011, à l'habilitation à délivrer le titre suivant :

- Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble - École nationale supérieure de génie industriel, en partenariat avec l'ITII Dauphiné-Vivaraïs, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

(AVIS N° 2011/01-02)

3/ Demande d'habilitation d'une nouvelle formation

Université Bordeaux-III et Institut polytechnique de Bordeaux

La Commission prend acte du projet de transfert de l'Institut EGID de l'Université Bordeaux-III vers l'Institut polytechnique de Bordeaux.

Elle est favorable à l'habilitation, pour 3 ans à partir de la rentrée 2011, dans le cadre de l'Institut polytechnique de Bordeaux, d'une nouvelle formation d'ingénieurs dans le domaine des géosciences.

L'avis, avec l'intitulé du diplôme, sera finalisé lors de la création de l'École interne qui doit assurer la formation des élèves-ingénieurs.

(AVIS N° 2011/01-03)

.../...

4/ Demande d'habilitation à délivrer le titre d' *Ingénieur diplômé*, présentée par une université

Université de Corse

Avis favorable, pour 2 ans à partir de la rentrée 2011, à l'habilitation à délivrer le titre suivant :

- *Ingénieur diplômé de l'Université de Corse, spécialité Énergétique*, en formation initiale sous statut d'étudiant.
L'intitulé du titre sera revu lors de la création de l'École interne qui doit assurer la formation des élèves-ingénieurs.

Dans l'état actuel du dossier la Commission donne un avis défavorable à la demande d'habilitation d'une formation d'ingénieurs en spécialité *Informatique*.

(AVIS N° 2011/01-04)

André MORA